

Séance du conseil communal

du 22 avril 2025

Présents

Bourgmestre

Zovilé-Braquet Marion (CSV) - MZB

Échevin

ANSAY Stéphanie (LSAP) - SA

LOOSE Yves (CSV) - YL

Conseillers communaux

ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng) - JJA

AXMANN Robert (DP) - RA

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) - JPDG

EIFES Eric (DP) - EE

RODRIGUES Noé (CSV) - NR

THOMÉ Pol (LSAP) - PT

Secrétaire communal

WOLFF Raymond

Rédacteur

Brain&More

Excusés

ZHU Dali (DP)

ENTRINGER Marc (CSV); *procuration à*

ZOVILE-BRAQUET Marion (CSV)

Ordre du Jour :

Séance publique :

1. Liste des anciens
2. Stratégie communale pour la protection de l'environnement
3. Concept d'entretien des chemins de terre
4. Concept d'entretien des haies
5. Approbation de la procédure de la séance du 27 mars 2025
6. Nouvelle approbation de la procédure
7. Crédit supplémentaire dans le budget ordinaire
8. Création d'un article budgétaire - dépenses ordinaires
9. Création d'un article budgétaire - recettes exceptionnelles
10. Réglementation des frais de stationnement
11. Aide financière exceptionnelle
12. Modification des subventions en cas de jubilé d'associations dans la commune
13. Concessions funéraires
14. Approbation - statuts de l'ASBL Wenova
15. Modifications temporaires de la circulation
16. Démolition d'une maison à Oetrange
17. Création d'un poste d'employé communal, classe salariale B1 ; sous-groupe scientifique et technique
18. Création d'un poste de jardinier communal - carrière de l'artisan H3bi
19. Recettes
20. Informations et questions des conseillers communaux

Séance publique

Avant de traiter le premier point, l'ordre du jour a été modifié à la demande du collègue des bourgmestre et échevins. Le point habituel « Questions aux conseillers » avait été omis dans la première version. Celui-ci a été ajouté à l'unanimité.

1. Tableau de préséance

La liste des anciens, qui avait été discutée lors de la précédente séance du conseil communal mais n'avait pas fait l'objet d'un vote définitif, a maintenant été adopté.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

2. Stratégie communale pour la protection de l'environnement

3. Concept d'entretien des chemins de terre

4. Concept d'entretien des haies

La bourgmestre Marion Zovilé-Braquet a proposé de traiter ensemble les points 2, 3 et 4. L'échevin Yves Loose a fait une brève introduction.

Le conseiller pacte nature Loïc Hellers et la responsable du dossier à la commune Lynn Diederich ont présenté au conseil communal la philosophie et l'idée de base du pacte nature. Il a souligné que le pacte pour la nature n'était pas équivalent au pacte pour le climat. Il existe, quatre niveaux de certification qui peuvent être atteints : niveau de base, niveau bronze, niveau argent, et enfin la certification la plus élevée, le niveau or ; mais celle-ci est très difficile à atteindre.

La commune de Contern perçoit 10 000 € de subventions de l'État et ce dernier prend en charge le

salaire du conseiller environnement (à hauteur de 30 000 € au maximum). Un audit des mesures que la commune a déjà mises en place aurait déjà été réalisé en 2022.

Le conseiller pacte nature Hellers a fait remarquer que la commune de Contern atteignait déjà un taux de certification de 36,84 % (sans audit) et qu'il estimait les prévisions à 41,55 %. Hellers a également présenté les certifications Pacte Nature des communes du SIAS : 6 communes ont obtenu la distinction Bronze, 3 communes la distinction Argent et 2 ont même obtenu la distinction Or.

Loïc Hellers a ensuite présenté la stratégie prévue pour les haies dans le cadre du Pacte Nature au niveau communal, stratégie qui aurait été élaborée en coopération avec le garde forestier. Il a également présenté la stratégie pour la gestion extensive des chemins ruraux.

Après la présentation des différentes stratégies, l'échevin responsable Yves Loose a précisé que les plans ont été présentés aux commissions compétentes (environnement et chemins ruraux).

Les conseillers Jean-Jacques Arrendorff et Eric Eifes ont fait quelques remarques sur les plans présentés et quelques propositions qui pourraient s'inscrire dans la stratégie. Le conseiller environnement Loïc Hellers a répondu que ces remarques ne relevaient pas de sa compétence, mais qu'il n'hésiterait pas à intégrer les souhaits des conseillers dans les mesures.

Les trois points ont été adoptés à l'unanimité par les conseillers communaux.

Votes pour :
MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

5. Approbation de la procédure de la séance du 27 mars 2025

La bourgmestre a proposé de revenir sur la décision du 27 mars d'approuver l'autorisation d'ester en justice par le conseil communal, car il y avait eu un vice de forme. Elle a consulté le ministère des Affaires intérieures.

Après quelques explications, cette demande a été adoptée à l'unanimité.

Votes pour :
MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

6. Nouvelle approbation de la procédure

La bourgmestre a déposé une nouvelle demande pour pouvoir ester en justice en tant que commune avec l'autorisation d'ester en justice nécessaire.

Le conseiller Arrendorff a déclaré qu'il s'agissait déjà de la troisième tentative de la commune dans cette affaire. Il a des doutes sur l'exhaustivité du dossier, sur la démarche de la commune et estime en outre que la nouvelle demande se situe en dehors du délai autorisé. La justice pourrait rejeter la nouvelle demande pour vice de forme. Il a l'impression qu'il est question ici de tirer « mat Kanounen op Spatze ». En outre, il estime que l'on agit toujours en violation de l'article 83 de la loi sur les communes et justifie ainsi son opposition à ce point.

La bourgmestre Zovilé-Braquet a de nouveau expliqué les informations qu'elle a reçues du ministère.

Votes pour : MZB, SA, YL, JPDG, ME, NR, PT

Votes contre : JJA, RA, EE

7. Crédit supplémentaire dans le budget ordinaire

L'échevin des finances Yves Loose a informé le conseil communal que jusqu'en 2024, on avait obtenu du ministère de la Culture une aide financière de 15 000 € pour soutenir le festival BD. Pour l'année 2025, cette subvention a été portée à 30 000 €.

Comme il n'avait pas encore été confirmé au moment d'établir le budget que ce montant serait versé, les 15 000 € supplémentaires n'avaient pas encore été prévus pour l'événement de cette année. Le collègue échevinal propose donc au conseil communal d'intégrer les 15 000 € restants dans le budget du festival 2025.

Le conseiller Arrendorff a attiré l'attention du collègue échevinal sur une erreur technique, à savoir que la somme d'argent n'a pas été associée au poste adéquat. Cette erreur a été corrigée.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Votes pour :
MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

8. Création d'un article budgétaire - dépenses ordinaires

La bourgmestre a informé les conseillers qu'une erreur de calcul avait été commise par la société Orange Luxembourg SA, qui entretient des antennes radio sur certains châteaux d'eau de la commune. L'entreprise aurait versé à la commune un montant de 121 485,77 € de trop pour la mise à disposition des antennes au titre des années 2006 à 2023. Orange Luxembourg SA réclame désormais à la commune la restitution de ce montant.

Le conseiller Eric Eifes a estimé que la réclamation ne pouvait porter que sur une période de 5 ans. En outre, il a contesté le fait que le contrat entre la commune et l'opérateur ne figurait pas dans le dossier.

La bourgmestre Zovilé-Braquet a affirmé qu'on s'était informé et que la commune devait verser la somme d'argent. La règle des 5 ans s'appliquerait si l'on devait quelque chose à la commune, dans le cas contraire, la période serait nulle.

Afin de clarifier tous les points avec minutie, le point a été retiré de l'ordre du jour à l'unanimité et reporté à la prochaine réunion du conseil communal.

9. Création d'un article budgétaire - recettes exceptionnelles

La bourgmestre a fait savoir que l'entreprise Costantini SA avait commis une erreur lors de l'établissement de la facture au titre des travaux de construction au centre du village et qu'elle avait facturé des travaux deux fois. L'entreprise rembourserait à la commune un montant de 368 143,97 €.

Pour cela, il faudrait voter un nouvel article budgétaire afin d'inscrire correctement la recette exceptionnelle. De plus, elle déplore le fait que les travaux de construction se chevauchent très souvent.

Le conseiller Eifes a demandé pourquoi cette erreur de calcul n'avait pas été constatée en interne et pourquoi la commune n'était pas intervenue auprès de l'entreprise. La bourgmestre a donné des explications sur le fait que cela n'a pas été constaté en interne. L'incident serait survenu à une période où de nombreux changements ont eu lieu dans l'administration, notamment un départ à la retraite.

Le conseiller Arrensdorff a posé des questions sur le déroulement technique du projet et sur la procédure de paiement. Il a également évoqué les changements de personnel durant la période en question. La bourgmestre lui a répondu que d'autres acteurs, dont la société de conseil externe Schroeder et Associés, étaient également impliqués dans de tels projets et qu'ils avaient également l'obligation de vérifier l'exactitude des factures reçues. La création de l'article a été adoptée à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

10. Réglementation des frais de stationnement

La bourgmestre a mentionné les nouveaux tarifs de stationnement le long du parking de la gare de Contern/Sandweiler, où de nombreux camions y ont stationné pendant une longue période en violation de la législation en vigueur. Une zone a été créée à cet endroit, où des frais de stationnement sont désormais perçus. Le tarif s'élève à 0,50 € par heure. Ce point a été adopté à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

11. Aide financière exceptionnelle

L'association « CIS Amicale » a fait parvenir à la commune un décompte au titre des permanences effectuées lors de diverses fêtes dans la commune en 2024. Au total, 50 heures ont été comptabilisées. Ces permanences sont rémunérées à raison de 10 euros l'heure. L'association reçoit ainsi une aide financière de 500 euros.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

12. Modification des subventions en cas de jubilé d'associations dans la commune

L'échevin des finances Yves Loose a présenté aux conseillers communaux les projets de modification. Il s'agit d'introduire une nouvelle subvention pour un 150e et un 200e anniversaire. Jusqu'à présent, le règlement n'aurait prévu que des subventions jusqu'à 50 ans. En outre, les montants des subventions seraient adaptés.

Le plan prévoit que l'on reçoive 250 € à partir de la 5e année d'existence, 500 € à partir de 10 ans et 750 € à partir de 25 ans. À partir de la 100e année d'existence, le collège échevinal propose une subvention de 1 000 €, à partir de 150 ans 1 500 € et à partir de 200 ans 2 000 €.

Le conseiller Eifes a ensuite fait remarquer que la subvention pour les 25 ans d'existence serait réduite de moitié dans les nouveaux plans, passant de 1 500 à 750 €. Le conseiller Arrensdorff a ajouté que les 75 ans d'existence ne seraient plus subventionnés dans les nouveaux plans.

Le conseiller Eifes a cité la délibération de 2016 selon laquelle un montant de 1 500 € était prévu tous les 25 ans.

La bourgmestre Zovilé-Braquet et l'échevin des finances Loose ont précisé que l'on ne voulait ajouter que des subventions pour les 100, 150 et 200 ans d'existence et qu'il fallait maintenir les anciennes dispositions pour les subventions déjà existantes. Après discussion, la proposition soumise a été modifiée. Elle reprend les valeurs de l'année 2016, mais ajoute une subvention non cumulable de 2 000 € à partir du 100e anniversaire, tous les 50 ans.

La proposition modifiée est adoptée à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

13. Concessions funéraires

La bourgmestre a présenté les tarifs et lu les demandes de concessions funéraires à perpétuité. Le conseiller Eifes a constaté qu'une demande n'avait pas été signée par le collège échevinal. Cela

a été fait immédiatement.

Les concessions funéraires ont été adoptées à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

14. Approbation - statuts de l'ASBL Wenova

L'échevine Stéphanie Ansay présente les statuts de l'ASBL Wenova au conseil communal pour information. Selon elle, l'association s'engage en faveur d'activités dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le conseiller Arrensdorff a fait remarquer que l'association cherchait à obtenir des subsides et d'autres avantages de la commune. L'association est issue d'une société commerciale dont la direction a créé une association sans but lucratif (ASBL). Ce point a été noté à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

15. Modifications temporaires de la circulation

La bourgmestre a présenté les modifications temporaires qui devraient entrer en vigueur en raison de fêtes et de chantiers.

Celles-ci ont été adoptées à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

16. Démolition d'une maison à Oetrange

La bourgmestre a expliqué le déroulement et la raison de la démolition qui a lieu dans le cadre du plan d'aménagement général (PAG).

Le point a été adopté à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

17. Création d'un poste d'employé communal, classe salariale B1 ; sous-groupe scientifique et technique

La bourgmestre a proposé la création d'un poste d'informaticien. Celui-ci s'occuperait principalement des problèmes techniques des appareils de la commune. Cette création s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle école et de ses installations techniques.

Le conseiller Arrensdorff a proposé que de telles prestations soient réalisées par le SIAS ou le SIGI. La commune devrait chercher des possibilités de synergie.

La bourgmestre a présenté la situation actuelle et a

soulevé de nombreux petits problèmes techniques qui s'accumulaient. L'entreprise externe qui est actuellement chargée de cette tâche n'étant pas en mesure d'assumer un tel nombre d'interventions, il serait nécessaire d'embaucher un informaticien en interne. En outre, cela permettrait de répondre à une demande du personnel interne.

Votes pour : MZB, SA, YL, JPDG, ME, NR, PT

Vote contre : JJA

Abstention : RA, EE

18. Création d'un poste de jardinier communal - carrière de l'artisan H3bi

La bourgmestre a fait une brève présentation du poste.

Le conseil communal a donné son accord à l'unanimité.

Votes pour : MZB, SA, YL, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

Abstention : JJA

19. Recettes

L'échevin des finances Yves Loose a évoqué les recettes des dernières semaines. Au total, les recettes, qui datent de 2024, s'élèvent à 34 415,49 €. Le conseiller Arrensdorff s'est interrogé sur différentes doubles comptabilisations. La bourgmestre a précisé qu'il s'agissait d'un problème informatique et qu'il était pour l'heure impossible de contourner ces doubles écritures.

Arrensdorff a également posé des questions sur les intérêts positifs que la commune reçoit des banques. Le conseiller Eifes lui a expliqué que cela pouvait arriver temporairement dans le cadre de projets pré-financés.

Enfin, Yves Loose a évoqué les recettes déjà perçues au titre de l'année 2025. Au total, la commune peut encaisser 942 456,21 € (loyers et subvention pour l'aménagement de l'école).

Le point est adopté à l'unanimité.

Votes pour :

MZB, SA, YL, JJA, RA, JPDG, EE, ME, NR, PT

20. Informations et questions des conseillers communaux

La bourgmestre Marion Zovilé-Braquet a indiqué que le prochain conseil communal se tiendra le 22 mai.

Le conseiller Eric Eifes a évoqué le décès d'Arsène Kihm, ancien conseiller communal, qui a rendu de nombreux services à la commune. La bourgmestre Zovilé-Braquet a repris cette pensée et a rendu hommage au travail de longue haleine d'Arsène Kihm pour la commune de Contern.

La bourgmestre a ensuite abordé le montant des

honoraires d'avocats pour les analyses et les procédures au titre des années 2024 et 2025, qui ont été demandés par le conseil communal. Pour l'année 2024, les honoraires d'avocats s'élèvent à 44 859,68 € ; mais cela comprend également des procédures normales comme la vérification des contrats de travail. Pour l'année 2025, un montant de 85 155,56 € a déjà été facturé.

S'y ajoutent les frais liés à l'enquête sur le harcèlement, qui s'élèvent à 66 809,16 € pour l'année 2024 et à 45 045,00 € pour l'année 2025.

En outre, une analyse organisationnelle a été commandée, comme l'avait souhaité le conseil communal. Celle-ci aurait coûté 95 238,00 € pour l'année 2024. Et pour l'année 2025 en cours, les frais se chiffrent à 91 318,77 € pour la mise en œuvre des mesures proposées dans l'étude.

En ce qui concerne ces frais, le conseiller Eifes a fait remarquer qu'il connaissait d'autres entreprises qui auraient obtenu le même résultat à un tarif moins onéreux.